

<http://www.snetap-fsu.fr/Champagne-Ardenne-compte-rendu-de.html>



Champagne-Ardenne : compte-rendu de la journée de formation syndicale du 14 avril 2015

- En Région -

Date de mise en ligne : mercredi 15 avril 2015

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Lieu : [LEGTPA](#) de Charleville 08

Objet : travail sur le futur statut des enseignants

Public concerné : enseignants syndiqués au SNETAP de Champagne-Ardenne

Intervenant : Fabrice CARDON secrétaire général-adjoint en charge du secteur Corporatif

Les 13 participants venant de 4 [EPL](#) ont suivi la présentation commentée d'un diaporama présentant les évolutions du statut des enseignants à l'Education Nationale.

L'[EN](#) a en effet un temps d'avance sur cette réforme des statuts de 1950, les travaux ayant pour point de départ la loi sur la Refondation de l'Ecole de 2012. Ceux-ci se sont soldés par la parution de 2 décrets en date du 20 août 2014.

L'[EN](#) rédige actuellement les circulaires d'application sur les Obligations Réglementaires de Service et l'indemnitaire.

D'abord, il a été rappelé la réalité du travail enseignant à travers une enquête de [l'EN](#) de 2002 et d'un document établi par [l'ENFA](#) de Toulouse : entre 39h30 et 41h de travail hebdomadaire.

A partir de la prise de connaissance des évolutions du statut enseignant à l'EN, les participants ont pu mettre en relief les particularités des textes actuels régissant les [PLPA](#) et les [PCEA](#) (décret de 1971).

Chacun a pu faire état de sa position sur les modifications qui pourraient être émises par la [DGER](#) si elle appliquait in extenso la réforme de l'EN, l'agenda social du [MAAF](#) ayant prévu l'ouverture des premiers travaux sur ce chantier à compter du 15 avril 2015.

Les exemples de fiches de service prenant en compte diverses situations a permis à chacun de rendre visibles les conséquences d'un tel changement.

A l'issue de cette journée, les participants ont pu affirmer leurs exigences et prendre ainsi la mesure des évolutions imminentes du statut des enseignants.

Ainsi, les professeurs TIM, Techniques documentaires et [ESC](#) doivent voir leur statut être écrit dans le futur décret et non dans une circulaire ou note de service comme actuellement.

Il a été rappelé les mandats de congrès validés à Arras en 2013 où « le SNETAP/[FSU](#) n'adhère pas aux propositions faites par le Ministère de l'EN sur le statut des enseignants... »

Les participants à la journée de formation disent non à la définition locale du service, mais oui à statut national défini par décret qui fixe un service hebdomadaire et reconnaît les enseignements spécifiques.

Par ailleurs, ils ont réaffirmé leur demande de baisse du temps de travail et, si elle devait s'appliquer, une extension d'une pondération 1.17 à la filière professionnelle, une augmentation de la pondération [BTSA](#), l'inscription des décharges pour la coordination et la suppression de la majoration de service pour classe à effectif faible.

Journée très riche de l'aveu des participants qui pourront maintenant démultiplier les connaissances acquises lors de

cette formation dans chacun de leurs établissements.